Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État renforce sa prospective et publie sa première analyse thématique

Le Conseil d'État a décidé de renforcer l'activité prospective du canton. Il a créé notamment une Section prospective et aide à la décision au sein de l'entité Statistique Vaud. Le chef du DFIRE présente ce jour la première analyse thématique publiée dans la nouvelle collection Prospectif. Cette étude vise à identifier les principaux effets démographiques et économiques qu'aurait une réintroduction de contingents pour les étrangers dans le canton de Vaud, à la suite de la votation sur l'immigration.

La prospective à l'Etat se fonde sur l'article 72 de la Constitution vaudoise de 2003: «dans le but de préparer l'avenir, l'Etat s'appuie sur un organe de prospective». Créée en 2008, la Commission de prospective a présenté en fin de législature précédente un premier rapport global «Vaud 2030». En vue de renforcer l'activité prospective, le Conseil d'État a créé l'an dernier au sein de l'entité Statistique Vaud (StatVD) une Section prospective et aide à la décision, à laquelle il a confié notamment le secrétariat de la Commission et la réalisation d'un rapport global par législature. Ce rapport est construit autour de scénarios décrivant les futurs possibles pour le canton.

En outre, le Conseil d'État a chargé la nouvelle structure de répondre avec réactivité aux demandes prospectives par la production de rapports thématiques et opérationnels. Les résultats de ces études seront publiés plusieurs fois par année dans la nouvelle collection Prospectif éditée par StatVD. Le chef du DFIRE en charge de la statistique cantonale, Pascal Broulis, présente ce jour le premier numéro sous le titre «Votation du 9 février sur l'immigration: quels seraient les effets des contingents sur l'économie vaudoise?».

Il en ressort que limiter la venue de personnes étrangères aurait pour effet de freiner la croissance démographique, avec pour conséquences un développement économique plus limité et un vieillissement plus rapide de la population du canton. Plus concrètement, l'analyse montre qu'instaurer des contingents limitant l'immigration à zéro aboutirait, à l'horizon 2040, à une population comptant 215'000 habitants de moins que dans le scénario sans contingent. La création d'emplois pour sa part, serait inférieure de 148'000 équivalents plein temps, dont 51'000 concernant

les frontaliers.

Placée dans le contexte post votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse, cette première étude prospective conforte la position du Conseil d'État dans la mise en oeuvre de l'art. 121a de la Constitution fédérale. Les résultats confirment qu'une application stricte de cet article aurait un impact très important pour le canton de Vaud. A ce titre, Prospectif joue pleinement son rôle d'aide à la décision en amenant des arguments chiffrés dans les débats que le canton devra mener au niveau fédéral.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 juin 2016

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'État, 021 316 20 01; Marc-Jean Martin, chef de la Section prospective et aide à la décision, Statistique Vaud, 021 316 29 99

TÉLÉCHARGEMENT(S)

Prospectif 14.06.2016 présentation
Prospectif_en_bref
Prospectif